



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/14/2  
19 janvier 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES  
AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Quatorzième réunion  
Nairobi, 10-21 mai 2010  
Point 3.1.1 de l'ordre du jour provisoire \*

### EXAMEN APPROFONDI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE TRAVAIL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES MONTAGNES

*Note du Secrétaire exécutif*

#### RÉSUMÉ

Le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes a été adopté en 2004 par la décision VII/27. A l'annexe II de la décision VIII/10, la Conférence des Parties a décidé d'entreprendre un examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes lors de sa dixième réunion. Sur la base des rapports nationaux reçus et des informations des organisations, le Secrétaire exécutif a préparé cette note afin de faciliter l'examen approfondi par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors de sa quatorzième réunion, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

De manière générale, la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique des montagnes a réussi à rassembler et à stimuler la communauté internationale du secteur de la montagne. Des progrès assez bons voire bons ont été observés dans la prévention et l'atténuation des impacts négatifs des menaces principales (but 1.1), dans la protection de la diversité biologique des montagnes (but 1.2), dans la promotion de son utilisation durable (but 1.3), dans le renforcement de son cadre juridique, politique et institutionnel (but 2.1), dans le développement de travaux sur l'identification de la diversité biologique des montagnes (but 3.1), dans l'amélioration des connaissances sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des montagnes et l'amélioration des méthodes d'évaluation et de surveillance (but 3.2), dans l'amélioration de l'infrastructure de gestion des données et de l'information pour une évaluation et une surveillance précises de la diversité biologique des montagnes et constituer des bases de données (but 3.3), dans l'amélioration de la recherche, et de la coopération technique et scientifique sur la diversité biologique des montagnes (but 3.4) et dans le renforcement de l'éducation du public en matière de diversité biologique des montagnes (but 3.5). Les progrès concernant les autres buts (1.4 sur le partage des avantages, 1.5 sur le maintien de la diversité biologique, 2.2 sur les connaissances traditionnelles, 2.3 sur la collaboration transfrontière et 3.6 sur la promotion des technologies adaptées aux écosystèmes de montagnes) ont été limités.

\* UNEP/CBD/SBSTTA/14/1.

En 2009, 14,4% du biome de systèmes montagneux mixtes étaient protégés, dépassant ainsi l'objectif de 10% de couverture inscrit au plan stratégique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique. La participation d'organisations internationales dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine, le Partenariat de la montagne, et les conventions régionales comme la Convention alpine et la Convention des Carpates, a assuré la progression de la mise en œuvre du programme de travail aux niveaux nationaux. La contribution du Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes à la mise à jour de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des montagnes a été substantielle. Les réseaux comme l'Initiative de recherche pour l'observation globale de l'environnement alpin, et le Réseau global de recherche sur les plantes invasives des montagnes collectent des informations pour permettre la surveillance à long terme des menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes. La célébration de la Journée internationale de la montagne le 11 décembre et les nombreuses initiatives locales et régionales comme, parmi tant d'autres, la gestion durable des paysages japonais *satoyama*, contribuent à une meilleure sensibilisation sur la nécessité de conserver et d'utiliser de manière durable la diversité biologique des montagnes et de mettre en évidence les liens entre les hautes terres et les basses terres.

Les contraintes à la mise en œuvre nationale du programme de travail comprennent un développement institutionnel/politique limité, des capacités et des ressources financières insuffisantes, des contributions scientifiques limitées, des réseaux et des partenariats et/ou des collaborations entre parties prenantes insuffisants, une sensibilisation et une participation limitées des communautés de la montagne et des autres parties prenantes, et une compréhension insuffisante des impacts des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la diversité biologique des montagnes. Les stratégies proposées pour répondre à ces contraintes comprennent notamment un renforcement de la volonté et de l'engagement politiques en ranimant l'élan créé par l'Année internationale de la montagne en 2002, la création de mécanismes institutionnels favorables, la mise en œuvre d'approches régionales qui intègrent la participation active des organisations et des conventions régionales, la mise en place de couloirs de conservation et d'aires de protection gérées efficacement, la promotion de la coopération montagne à montagne et le partage du savoir, la coordination du soutien technique et la mobilisation de financements complémentaires.

### RECOMMANDATIONS SUGGÉRÉES

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait recommander que la Conférence des Parties adopte une décision comme suit :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* le paragraphe 16 de la résolution 60/198 de l'Assemblée générale du 22 décembre 2005 et le paragraphe 26 de la résolution 62/196 du 19 décembre 2007 dans lequel l'Assemblée notait avec satisfaction l'adoption du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique,

*Rappelant également* le paragraphe 23 de la résolution 64/205 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2009 invitant les états et autres parties prenantes à renforcer la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique par le renouvellement des engagements politiques et la mise en place de dispositifs et de mécanismes institutionnels multipartites adaptés,

#### ***Etat et évolution de la diversité biologique des montagnes***

1. *Se réjouit* des progrès réalisés par le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes (GMBA) de DIVERSITAS dans le développement, en coopération avec le Système mondial d'informations sur la biodiversité, d'un portail thématique sur la montagne pour explorer des bases de données géo-référencées et permettre la recherche de données de biodiversité primaire dans un contexte de montagne spécifique et *invite* le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes et les

autres organisations concernées à régulièrement mettre à jour le portail thématique et à en diffuser largement les informations sous différents formats,

2. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les communautés autochtones et locales, et les organisations compétentes à collecter et mettre à jour périodiquement les informations, à surveiller les changements et à diffuser les informations sur :

a) La diversité biologique des montagnes notamment sur les sites d'importance biologique, écologique et socio-économique, sur les services des écosystèmes, sur les espèces endémiques et en danger, et sur les ressources génétiques, plus particulièrement celles pour l'alimentation et l'agriculture,

b) Les connaissances traditionnelles qui s'y rapportent et la dimension culturelle de l'état de la biodiversité,

c) Les facteurs directs et indirects de changement de la biodiversité des montagnes, en particulier les changements climatiques, les changements d'utilisation des terres, les activités sportives et touristiques,

***Élément 1 du programme : Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages***

3. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les communautés autochtones et locales, et les organisations compétentes à mettre en place des aires de protection gérées efficacement, et de manière adaptée, conformément au programme de travail sur les aires protégées pour sauvegarder les zones de biodiversité les plus sensibles des écosystèmes de montagne,

4. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à développer, en prenant en compte et en se conformant au plan stratégique pour 2010-2020 et à leurs propres stratégies nationales et plans d'action sur la biodiversité, des objectifs qui traitent de la question des facteurs directs de perte de diversité biologique des montagnes, pour la réduction des pressions sur la biodiversité dues aux changements d'habitat, à la surexploitation, à la pollution, aux espèces invasives et aux changements climatiques, et pour la sauvegarde et la restauration de la biodiversité des montagnes et des services des écosystèmes associés, contribuant ainsi à la réduction et à l'adaptation aux changements climatiques, et à développer les indicateurs associés à ces objectifs pour en mesurer les progrès,

5. *Invite* les Parties, les autres gouvernements, les communautés autochtones et locales, et les organisations compétentes à aborder les questions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques conformément aux décisions sur l'examen approfondi du travail sur la biodiversité et les changements climatiques (voir UNEP/CBD/SBSTTA/14/6) en :

a) Développant et en mettant en œuvre des mesures pour la conservation *in situ*, et si nécessaire *ex situ*, des ressources génétiques et des espèces menacées ou potentiellement menacées par les changements climatiques,

b) Mettant en place, en particulier, des couloirs de conservation, de la connectivité, et des systèmes des aires protégées de montagnes transfrontières, prenant en compte la nécessité d'intégrer les aires protégées à des paysages plus vastes,

c) Prenant des mesures pour réduire la déforestation et pour restaurer les écosystèmes forestiers de montagne afin de renforcer le rôle des montagnes en tant que régulateur naturel de l'eau et du carbone,

d) Développant, renforçant et en mettant en œuvre des politiques favorables à la conservation et à l'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées pour améliorer la résilience et la sécurité alimentaire face aux impacts des changements climatiques,

6. *Invite* les organisations compétentes et les initiatives comme, notamment, le programme pour le biome des montagnes de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN, à soutenir les pays dans leurs programmes et projets en relation avec les changements climatiques,

***Elément 2 du programme : Moyens pour la mise en œuvre de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages :***

7. *Invite* les Parties et les autres gouvernements à adopter une vision de long terme et des approches holistiques de la conservation et de l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes en développant des actions spécifiques, des calendriers et en renforçant les capacités pour la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, et en les intégrant aux stratégies nationales et aux plans d'action révisés sur la diversité biologique conformément au plan stratégique révisé, ainsi qu'aux stratégies globales de développement durable des régions montagneuses,

8. *Encourage* les Parties à établir des comités nationaux et des accords et mécanismes multipartites aux niveaux nationaux et régionaux pour améliorer la coordination et la collaboration intersectorielles en faveur du développement durable des montagnes, comme énoncé par le paragraphe 15 de la résolution 62/196 de l'Assemblée générale, et en les associant à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes,

9. *Encourage* les Parties, dès que possible, à concevoir et à mettre en place des stratégies et des plans d'action de collaboration régionale avec le soutien des organisations régionales et internationales compétentes, si nécessaire, en considérant la collaboration régionale comme un élément clé de la réussite de la mise en œuvre,

10. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à développer et présenter les liens entre hautes et basses terres, en particulier dans le cas facilement mis en évidence de l'eau, et le besoin de renforcer ces liens pour le bien-être des populations, notamment dans les zones de basses terres par l'approvisionnement ininterrompu des services des écosystèmes,

11. *Invite* le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), le Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine (CONDESAN), la Convention alpine, la Convention des Carpates, et les autres initiatives concernées, à renforcer leur implication en préparant des stratégies régionales, pour travailler en étroite collaboration avec les pays afin de les soutenir dans la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes,

12. *Prie* le Partenariat de la montagne, le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes et les autres initiatives de promouvoir l'avancement de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes en étroite collaboration avec les Parties et les organisations en gardant à l'esprit le paragraphe 23 de la résolution 64/205 de l'Assemblée générale,

13. *Invite* les Parties à donner un nouvel élan et à valoriser les plantes de montagnes autochtones ainsi que les ressources génétiques animales en offrant des incitations financières et des opportunités de commercialisation pour la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes,

***Elément 3 du programme : Soutenir les actions pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages***

14. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à développer et mettre en œuvre des programmes de communication nationaux, régionaux et mondiaux soulignant les avantages économiques, écologiques et sociaux de la conservation et de l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes pour le bien-être des êtres humains et pour l'approvisionnement des services des écosystèmes aux habitants des montagnes ainsi qu'aux communautés des basses terres,

15. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à concevoir des programmes éducatifs pour sensibiliser sur la diversité biologique des montagnes,

16. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à développer et mettre en œuvre des programmes de coopération montagne à montagne pour échanger les meilleures pratiques, les compétences, partager les informations et les technologies adaptées,

17. *Encourage* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, avec la collaboration de la communauté scientifique, des organisations intergouvernementales compétentes et des

communautés des montagnes, à étudier les effets des changements climatiques sur les environnements montagneux et sur la diversité biologique, afin d'élaborer des stratégies d'adaptation durables pour affronter les effets négatifs des changements climatiques,

18. *Prie* le Secrétaire exécutif de :

a) Renforcer la collaboration et les partenariats avec les organisations, les initiatives, les conventions régionales pour soutenir la mise en œuvre par les Parties de leur programme de travail sur la diversité biologique des montagnes et les décisions associées, et

b) Diffuser les informations, les meilleures pratiques, les outils et les ressources en relation avec la biodiversité des montagnes par l'intermédiaire du mécanisme du centre d'échanges et d'autres moyens.

## I INTRODUCTION

1. Le programme de travail sur la diversité biologique des montagnes a été adopté en 2004 par la décision VII/27. Au paragraphe 10 c) de cette décision, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif de rassembler les informations fournies par les Parties, les autres gouvernements et les organisations et organes compétents sur la mise en œuvre du programme de travail. Au paragraphe 9 de la décision VIII/15, la Conférence des Parties a approuvé les buts et les objectifs axés sur les résultats intégrés au programme de travail sur la diversité biologique des montagnes, en notant qu'ils serviraient de guide aux Parties dans la mise en œuvre de leurs stratégies nationales et plans d'action sur la biodiversité. Dans l'annexe II de la décision VIII/10, la Conférence des Parties a décidé de conduire un examen approfondi du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes lors de sa dixième réunion. De ce fait, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, lors de sa quatorzième réunion, va étudier en profondeur la mise en œuvre de ce programme de travail, avant la dixième réunion de la Conférence des Parties.

2. Au paragraphe 9 de la décision VIII/14, la Conférence des Parties a invité les Parties, sur une base volontaire, à transmettre des informations qui pourraient être utiles à l'examen approfondi des programmes thématiques inclus dans le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, jusqu'en 2010. Dans ce cadre, le Secrétaire exécutif a envoyé une notification (N° 2008-90, datée du 23 juillet 2008) aux Parties, aux autres gouvernements et aux organisations compétentes, les invitant à envoyer des informations sur la mise en œuvre de leur programme de travail sur la diversité biologique des montagnes compte tenu des objectifs axés sur les résultats convenus à la décision VIII/15 concernant ce programme de travail. Le Secrétariat a reçu des contributions de la part de la Chine, du Chili, de l'Égypte, de l'Inde, de l'Iran, de l'île Maurice, du Mexique, de la Pologne, de Trinidad et Tobago, et du Royaume-Uni. Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD), la Convention sur les Carpates, le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes (GMBA), le Partenariat de la montagne et le Forum de la montagne ont également fourni des informations.

3. La présente note, préparée par le Secrétaire exécutif pour étude par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques lors de sa quatorzième réunion, repose essentiellement sur les 130 troisièmes rapports nationaux, complétés par les informations contenues dans les contributions reçues des Parties et des organisations mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus, ainsi que les informations contenues dans les 64 quatrièmes rapports nationaux reçus au 9 septembre 2009. La section II propose une synthèse des informations sur les progrès dans l'exécution des buts du programme de travail. La section III présente les principaux obstacles rencontrés par les pays dans la mise en œuvre de leur plan de travail, ainsi qu'une évaluation globale des progrès et des possibilités pour en faire avancer la mise en œuvre.

4. Une version préliminaire de cette note a été envoyée électroniquement pour étude entre le 17 novembre et le 20 décembre 2009 conformément à la notification 2009-156. Les commentaires reçus ont été intégrés au présent document dès que cela s'est avéré approprié.

## II. PROGRÈS DANS LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

5. Il est à noter que les pourcentages utilisés concernent les 130 troisièmes rapports nationaux adressés au Secrétaire exécutif. Dans la description de leur progression générale, « quasiment tous » correspond à un minimum de 90% (excellents progrès), « la plupart » se situe entre 70 et 90% (bien), « plusieurs » correspond à 40 à 70% (assez bien), « quelques uns » correspond à une marge de progression de 15 à 40% (quelques progrès) et « peu » est équivalent à une progression de moins de 15% (progrès très minimes). Le tableau suivant propose une vue d'ensemble des progrès réalisés, tenant compte des objectifs pertinents adoptés à l'annexe IV de la décision VIII/15 pour l'évaluation de la progression.

**Tableau : Progression dans l'accomplissement des buts et objectifs du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes**

But	Eléments pris en compte dans l'évaluation des progrès, en tenant compte des objectifs décrits à l'annexe IV de la décision VIII/15	Niveau de progression
But 1.1 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des menaces principales sur la diversité biologique des montagnes	Menaces principales identifiées, mesures prises (objectif 5.1), plans de gestion pour des espèces exotiques envahissantes (objectif 6.2), mécanismes pour traiter des questions des impacts des changements climatiques (objectif 7.2)	Bien
But 1.2 : Protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes	Réseau d'aires protégées (objectifs 1.1 et 1.2), mesures pour la conservation des espèces menacées (objectifs 2.1 et 2.2)	Bien
But 1.3 : Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes	Mesures pour l'utilisation durable, produits orientés sur la montagne dérivés des zones de gestion durable (objectif 4.1), toute espèce menacée par le commerce international (objectif 4.3)	Assez bien
But 1.4 : Promouvoir l'accès et le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques en relation avec la diversité biologique des montagnes dans le respect des lois nationales le cas échéant	Mesures prises pour l'accès et le partage des avantages (objectifs 10.1 et 10.2)	Quelques progrès
But 1.5 : Préserver la diversité génétique des écosystèmes de montagne, notamment par la protection et le maintien des connaissances et des pratiques traditionnelles	Mesures pour conserver la diversité génétique incluant les connaissances traditionnelles associées (objectif 3.1)	Quelques progrès
But 2.1. Renforcer le cadre juridique, politique, institutionnel et économique	Cadre politique, institutionnel et économique approprié en place	Assez bien
But 2.2. Respecter, préserver et maintenir les connaissances, les pratiques, et les innovations des communautés autochtones et	Mesures prises pour protéger les connaissances traditionnelles (objectifs 9.1 et 9.2)	Quelques progrès

<b>But</b>	<b>Eléments pris en compte dans l'évaluation des progrès, en tenant compte des objectifs décrits à l'annexe IV de la décision VIII/15</b>	<b>Niveau de progression</b>
locales établies dans les régions de montagnes		
But 2.3. Établir des collaborations régionales et transfrontières ainsi que des accords de coopération	Collaboration transfrontières et accords régionaux de coopération	Quelques progrès
But 3.1. Entreprendre des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes	Mesures prises pour l'identification, la surveillance et l'évaluation	Assez bien
But 3.2. Approfondir les connaissances sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des montagnes et améliorer les méthodes d'évaluation et de surveillance, en fonction des informations disponibles	Etat et évolution, mesures prises pour répondre aux questions de changements climatiques, pollution, tourisme durable (objectifs 7.1 et 7.2)	Assez bien
But 3.3. Améliorer l'infrastructure de gestion des données et de l'information pour une évaluation et une surveillance précises de la diversité biologique des montagnes et constituer des bases de données associées	Mesures prises pour améliorer la capacité technique, les infrastructures et la gestion des informations, utilisation de systèmes d'information géographiques et de techniques de télédétection	Assez bien
But 3.4. Améliorer la recherche, la coopération technique et scientifique et les autres formes de renforcement des capacités en relation avec la diversité biologique des montagnes	Mesures pour améliorer la recherche, la coopération technique	Assez bien
But 3.5. Renforcer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en relation avec la diversité biologique des montagnes	Programmes pour l'éducation et la sensibilisation	Assez bien
But 3.6 Promouvoir l'élaboration, la validation et le transfert des technologies adaptées aux écosystèmes de montagne, y compris les technologies autochtones conformément à l'article 8 j) de la Convention sur la diversité biologique et les dispositions connexes	Mesures pour le transfert des technologies dont les technologies autochtones (objectif 11.2)	Quelques progrès

*Elément 1 du programme : Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages*

**But 1.1 : Prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes**

6. Les progrès de ce but sont bons. 73% des 130 pays qui ont communiqué des informations ont indiqué avoir pris des mesures pour atténuer les impacts négatifs des menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité des montagnes : changement d'utilisation des terres et dégradation des terres par l'expansion de l'agriculture intensive, surexploitation des ressources, surpâturage, programmes et politiques de développement non durables, espèces exotiques envahissantes et impacts des changements climatiques. Les mesures employées comprennent la mise en place et la gestion efficaces des aires protégées, l'élaboration d'approches par écosystèmes et paysages, des mesures de lutte contre l'érosion, la reforestation, des mesures de prévention des feux de forêt, la surveillance des changements climatiques, des mesures d'atténuation et d'adaptation, la planification spatiale, des plans de gestion et des cadres juridiques pour les espèces exotiques envahissantes. Les centres régionaux d'enseignement comme le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine, les antennes régionales du Partenariat de la montagne, les conventions régionales comme la Convention alpine et celle des Carpates, les réseaux mondiaux de recherche comme l'Initiative de recherche de la montagne (MRI), le Réseau global de recherche sur les plantes invasives des montagnes (MIREN), et l'Initiative de recherche pour l'observation globale de l'environnement alpin (GLORIA) collectent et documentent des informations sur les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes (voir la boîte 1 sur GLORIA et la boîte 2 sur MIREN).

**Boîte 1 : L'initiative de recherche pour l'observation globale de l'environnement alpin (GLORIA)** a établi et maintient un réseau basé sur des sites pour la surveillance de long terme des impacts des changements climatiques sur les fragiles écosystèmes alpins et sur la biodiversité dans les systèmes de haute montagne de par le monde. Le réseau comprend à ce jour plus de 50 équipes qui travaillent dans 70 régions de montagne sur les cinq continents. De nouveaux sites sont en cours d'élaboration, surtout en Amérique et en Asie. La méthodologie standardisée au niveau international et le nombre rapidement croissant de sites d'observation servent de base à l'élaboration d'un indicateur global sur les pertes de biodiversité des environnements alpins causées par le réchauffement. Un tel indicateur, basé sur les changements de couverture des espèces de plantes à vaisseaux en Europe, est en cours de développement. <http://www.gloria.ac.at/>.

**Boîte 2 : Le réseau global de recherche sur les plantes invasives des montagnes (MIREN)** étudie le degré d'invasion des plantes dans les écosystèmes de montagne pour évaluer et transmettre l'information sur la menace future des invasions de plantes associées au réchauffement climatique et aux changements de modèles d'utilisation des terres. Le programme central de MIREN est composé de recherches comparatives dans six régions montagneuses (le nord-ouest du Pacifique des Etats-Unis, les Alpes suisses, les Andes chiliennes, les Alpes australiennes, Hawaii, les Iles Canaries et l'Espagne), couvrant la majorité des zones climatiques et intégrant des systèmes continentaux et îliens. Une base de données de plantes exotiques dans les régions de montagne au niveau mondial contient presque 1 500 taxons de plantes exotiques ou envahissantes. Les espèces les plus largement répandues de plantes envahissantes sont des espèces-types originaires des pâturages européens (comme *Dactylis glomerata*, *Rumex acetosella*, *Trifolium repens*). Seules quelques-unes de ces espèces (comme *Achillea millefolium*, *Holcus lanatus*, *Verbascum thapsus*) sont considérées comme menaçantes pour la biodiversité. Par opposition, les espèces d'arbres (comme *Acacia spp.*, *Cytisus scoparius*, *Pinus spp.*, *Salix spp.*, *Ulex europaeus*), introduites en général pour améliorer la qualité du sol ou pour la sylviculture, sont généralement considérées comme problématiques parce qu'elles altèrent la structure de la végétation, la chimie du sol et



offrent une prédisposition aux incendies. La gestion des taxons des genres *Centaurea*, *Hieracium* et *Linaria* est également un enjeu majeur dans de nombreuses régions.

[www.miren.ethz.ch](http://www.miren.ethz.ch)

### **But 1.2 : Protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes**

7. Les progrès de ce but sont bons, surtout en ce qui concerne la mise en place d'aires de montagnes protégées. 78% des pays qui ont communiqué des informations ont indiqué avoir pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes. La plupart des pays ont indiqué avoir établi des aires protégées de montagne comprenant des parcs nationaux, des sites Ramsar, des sites de réserve Biosphère de l'UNESCO et Natura 2000, comme mesures essentielles de protection de la diversité biologique des montagnes. Les analyses les plus récentes concernant la couverture par des aires protégées des systèmes de montagnes ont été effectuées par le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement en 2009,<sup>1</sup> utilisant le biome des « systèmes mixtes de montagnes » d'Udvardy et l'édition 2009 de la *World Database on Protected Areas*, qui indiquait que 14,4% de ce biome sont protégés, dépassant ainsi l'objectif de 10% fixé par le plan stratégique. Environ 39% de la région de l'Hindu Kush-Himalaya (HKH), partagée par huit pays membres régionaux du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, sont protégées par 488 aires protégées qui appartiennent aux catégories I-VI, selon la classification de l'UICN.

8. Bien que les systèmes de montagne soient bien représentés dans le réseau mondial des aires protégées, ces zones sont pour la plupart isolées, ne couvrant que des montagnes de manière individuelle et se limitant aux altitudes élevées, ce qui constitue une faiblesse majeure.<sup>2</sup> La connectivité entre ces « îlots suspendus » est plus que nécessaire, qu'elle se fasse le long des chaînes de montagnes ou selon des groupements biogéographiques, pour la survie et la viabilité des espèces. Ces îlots doivent être prolongés jusqu'aux basses terres, et même jusqu'à la mer pour offrir des possibilités de migration altitudinale et favoriser l'adaptation des espèces aux changements climatiques en employant des approches par écosystème ou paysage. Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes encourage la coopération régionale des pays de la région HKH par la mise en place de couloirs de conservation pour restaurer la connectivité perturbée entre les aires protégées de montagne existantes, et ce au delà des frontières politiques. Il s'agit d'une activité majeure du thème Connectivité de la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN. En Europe, de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales travaillent à l'élaboration d'un corridor entre les Alpes et les Carpates et encouragent les échanges entre réseaux écologiques. L'initiative de conservation de Yellowstone au Yukon, est sans doute, avec ses 3 000 Km de long, la plus développée des initiatives de connectivité à l'échelle continentale.

9. Les pays ont rapporté d'autres mesures en faveur de la restauration de la diversité biologique des montagnes comme la gestion intégrée des bassins hydrographiques, en mettant l'accent sur la conservation du sol et le renforcement des services des écosystèmes, la cogestion des pâturages, se concentrant sur les moyens d'existence des communautés pastorales, la reforestation, les mesures de conservation *ex situ* et l'interdiction de la chasse illégale.

### **But 1.3 : Promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes**

10. Les progrès de ce but ont atteint le niveau assez bien. 67% des pays qui ont transmis des informations ont pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et pour maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne. Les mesures comprennent : la mise en place de réseaux d'aires protégées qui incluent notamment les plantes

<sup>3</sup> Coad L., Burgess, N.D., Bomhard, B. et Besancon, C. 2009. *Progress on the Convention on Biological Diversity's 2010 and 2012 Targets for Protected Area Coverage. A technical report for the IUCN international workshop "Looking to the Future of the CBD Programme of Work on Protected Areas"*, Île de Jeju, République de Corée, 14-17 Septembre 2009. UNEP-WCMC, Cambridge, RU.

<sup>2</sup> Evaluation des écosystèmes pour le Millénaire, chapitre 24 on sur les systèmes montagneux (p.708)  
<http://www.millenniumassessment.org/documents/document.293.aspx.pdf>

phytogénétiques utilisées pour l'alimentation et l'agriculture comme le parc des pommes de terre au Pérou, les systèmes de gestion des prairies, la promotion des espèces autochtones, la réintroduction d'espèces, la mise en place d'une banque génétique, l'interdiction ou la réglementation de la chasse et de l'exploitation forestière illégales, l'encouragement de l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées et l'adoption d'une approche de gestion par écosystème (voir les boîtes 3 et 4). Quelques pays ont également développé des stratégies, des programmes et des projets pour la promotion (voir : [http://www.fao.org/mnts/act\\_mount\\_prod\\_en.asp](http://www.fao.org/mnts/act_mount_prod_en.asp)) de l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes, comme un programme ou une stratégie nationale de développement de la montagne, une stratégie nationale de la biodiversité, un programme national de sylviculture et un programme intégré pour la gestion du sol et des bassins hydrographiques. Quelques pays européens ont mentionné leurs efforts pour mettre en œuvre la Convention alpine et ses protocoles et pour promouvoir la politique de la Communauté européenne de « soutien aux zones les plus défavorisées » (LFA).

11. Quelques pays ont également fait mention de l'adoption de mesures comme une approche par écosystème, une gestion des ressources naturelles basée sur les communautés, une réglementation des produits forestiers non ligneux comme la viande de brousse et les plantes médicinales, la promotion d'un tourisme basé sur la nature, et le développement de marchés pour les produits de la montagne, etc., afin de promouvoir une utilisation durable. La FAO, dans le cadre du Partenariat de la montagne, a lancé le « Programme des produits de la montagne » dont le but principal consiste à promouvoir et protéger les produits locaux de haute qualité et d'en faire la base d'une stratégie de développement durable des régions de montagne. Dans le cadre de ce projet, le marché potentiel des produits suivants a été analysé : les plantes médicinales ou aromatiques des régions du sud et de l'est de la Méditerranée, les pommes de terre autochtones, le fromage et les spécialités de café du Pérou, de la Bolivie et de l'Éthiopie, les champignons sauvages du Bhoutan, la soie tasar et le miel de forêt de l'Inde, le papier fait main du Népal, et les spécialités de café, du miel et des noix de macadamia du Kenya. Les communautés des montagnes ont reçu des informations sur l'accès au marché et sur la façon de vendre leurs produits sur les marchés nationaux et internationaux au meilleur prix.

12. TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce de la faune et de la flore sauvages, conjointement avec l'UICN et WWF et de nombreux partenaires nationaux, a soutenu l'utilisation et la conservation durables des plantes médicinales et aromatiques, ainsi que le partage équitable des bénéfices issus de leur utilisation dans les écosystèmes de montagne du Népal, de l'Inde, du Lesotho et du bassin supérieur du fleuve Yangtze dans le sud-ouest de la Chine, dans le cadre de son projet « *Saving Plants that Save Livelihoods* ». Dans le cadre de ce projet, les espèces prioritaires pour l'investissement et pour la promotion d'une gestion efficace de leur exploitation et de leur commerce sur des sites sélectionnés, sont identifiées, en collaboration et en partenariat avec les parties prenantes locales majeures, afin de mieux sensibiliser et faire accepter la notion d'approvisionnement durable et éthique des plantes aromatiques et médicinales.

### **Boîte 3. Tubercules andins : de la conservation à l'utilisation durable**

Les tubercules andins sont connus sous le nom de « cultures perdues des Incas » et les communautés locales cultivent des variétés primaires de quatre différentes espèces de pommes de terre (*Solanum andigena*, *S.xajanbuiri*, *S. stenotomum*, et *S. phureja*), l'ulluque (*Ullucus tuberosus*) et la mashuva (*Tropaeolum tuberosum*) dans différentes zones écologiques à des altitudes de 3 200 à 3 900 m. L'intégration croissante du marché a conduit à une diminution de ces cultures et à une perte de diversité. La Fondation pour la promotion et la recherche des produits andins (PROINPA) a facilité l'utilisation durable des tubercules andins en s'attaquant aux contraintes de production et d'environnement local, social, économique et politique. Grâce à l'organisation de salons annuels de la biodiversité, PROINPA a fait un travail de sensibilisation à propos de la disponibilité de variétés primaires de tubercules andins et de l'échange de plasma germinatif entre fermiers. PROINPA a développé une thérapie du méristème afin de produire des graines sans virus de 24 variétés primaires de pommes de terre, de deux variétés d'oca (*Oxalis tuberosa*) et d'ulluque, et a aidé les fermiers en utilisant les connaissances locales sur la rotation des cultures, la fertilité des sols et les nuisibles. PROINPA a valorisé les marchés comme débouché pour les variétés primaires natives de tubercules andins, et a ainsi fait la promotion de la

conservation de leur diversité génétique ainsi que de leur utilisation durable comme moyen de subsistance des communautés des populations des montagnes.

**Boîte 4. Les paysages *satoyamas* : une interaction harmonieuse entre la nature et les sociétés rurales**

Les paysages japonais *satoyamas* ont évolué par une interaction prolongée entre styles de vie humains et monde naturel. *Sato* = village, *yama* = montagne : un paysage socio-économique de production traditionnel japonais. Le paysage *satoyama* est un exemple d'utilisation multi fonctionnelle de la terre où une succession de communautés secondaires de forêts de montagne, de bamboueraies et de prairies gérées sont juxtaposées à des terres agricoles, des vergers, des rizières, des étangs d'irrigation et des fermes, offrant un écosystème interdépendant complexe. Les *satoyamas* facilitent l'interaction harmonieuse entre tous les composants et favorisent la réalisation efficace des fonctions écologiques, de l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'approvisionnement croissant en biens et services des écosystèmes. Les *satoyamas* sont une illustration des liens efficaces entre hautes et basses terres qui permettent une utilisation durable et la réhabilitation des écosystèmes. Lors de la dixième réunion de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique, le Japon, pays hôte, proposera l'Initiative *satoyama* comme un modèle de développement rural durable qui fait la promotion d'une utilisation de la terre et de systèmes de gestion des ressources équilibrés pour parvenir à la conservation et à l'utilisation durables de la diversité biologique tout en assurant le bien-être des êtres humains.

**But 1.4 : Promouvoir l'accès aux ressources génétiques liées à la diversité biologique des montagnes et le partage des avantages issus de leur utilisation dans le respect des lois nationales, le cas échéant, But 1.5 : Préserver la diversité génétique des écosystèmes de montagne, notamment par la protection et le maintien des connaissances et des pratiques traditionnelles, et But 2.2 : Respecter, préserver, et maintenir les connaissances, les pratiques et les innovations des communautés autochtones et locales établies dans les régions de montagne**

13. Ces trois buts ont été regroupés en raison de leur interrelation et afin d'éviter les répétitions. De manière générale, d'assez bons progrès ont été globalement relevés les concernant. 35% des pays qui ont transmis des informations ont pris des mesures en faveur du partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des montagnes et pour la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles. 27 pays ont indiqué que de telles mesures étaient en développement tandis que 37 pays ont indiqué n'en avoir pris aucune. Les mesures prises incluent : les études et les enquêtes à propos de la médecine traditionnelle, la conservation *ex situ* des ressources génétiques, l'inventaire des connaissances traditionnelles, les cadres politiques et juridiques, et les incitations en faveur de l'agriculture biologique. Certains pays ont développé des stratégies, lois, programmes et mécanismes en faveur du partage des bénéfices issus de l'utilisation des ressources génétiques incluant ceux des écosystèmes de montagne, ou bien en faveur de la protection des connaissances traditionnelles associées à l'utilisation des ressources génétiques des montagnes. Certains pays ont communiqué à propos de leurs travaux de documentation des connaissances traditionnelles sous la forme de registres de la biodiversité des peuples pour préserver et maintenir les connaissances traditionnelles et organiser des salons et des campagnes pour sensibiliser sur la conservation des variétés primaires et des espèces locales (voir la boîte 5). Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes a publié un manuel sur l'accès et le partage des avantages et les connaissances traditionnelles pour les pays de l'Hindu Kush-Himalaya (HKH).<sup>3</sup> Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et la Fondation Tebtebba (Philippines) ont analysé les réalisations de la première Décennie internationale des peuples autochtones du monde dans 10 pays d'Asie en se concentrant sur les zones de montagne. Ils ont conclu que la plupart des gouvernements ne reconnaissent toujours pas complètement les peuples autochtones dans leurs constitutions nationales, tout particulièrement en ce qui concerne leur droit d'accès à la terre et aux ressources naturelles.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Oli, K.P and T.Dhakal (2009) *Access and Benefit Sharing from Genetic Resources and Associated Traditional Knowledge – Training of Trainers and Resource Manual*. ICIMOD <http://books.icimod.org>.

<sup>4</sup> Document A/64/222 de l'Assemblée générale- Le développement durable des montagnes. Daté du 9 août 2009.

**Boîte 5. Conservation de la biodiversité et amélioration des cultures : Aperçu du Guangxi, Chine**

Sur les pentes abruptes des montagnes de la région du Guangxi en Chine, un nombre très limité de champs plats permet aux fermiers de la communauté Zhuang de cultiver une variété primaire de maïs. Le Centre pour la politique agricole chinoise, en collaboration avec les fermiers Zhuang, a conservé des variétés primaires et amélioré le plasma germinatif et la production de maïs. Utilisant les connaissances traditionnelles des fermiers Zhuang des cultures, de leur environnement et de leurs pratiques, le Centre pour la politique agricole chinoise a testé un grand nombre de variétés primaires, de variétés à pollinisation libre et de variétés de maïs creux pour les améliorer. Par l'organisation de foires aux grains, le Centre a encouragé les fermiers Zhuang à partager leurs connaissances, leurs variétés primaires et leurs expériences de la plantation. Ces foires sont devenues populaires et ont permis aux populations de valoriser, de collecter et d'échanger des ressources génétiques locales et de renforcer la biodiversité ethnique.

Yiching Song, Zhang Shihuang et Ronnie Vernooy. *Mountain Forum Bulletin*, volume IX, numéro 2, juillet 2009, p. 14-16.

*Elément 2 du programme : Moyens de mise en œuvre pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages*

**But 2.1 : Renforcer le cadre juridique, politique, institutionnel et économique**

14. Les progrès réalisés concernant ce but sont assez bons. 53% des pays qui ont transmis des informations ont indiqué avoir développé un cadre juridique, politique et institutionnel pour la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre du programme de travail. Cependant, seuls quelques pays ont communiqué des informations sur des stratégies, des programmes ou des lois pour la conservation et l'utilisation durables des écosystèmes des montagnes. Dans la majorité des pays, le cadre politique et juridique pour la conservation et l'utilisation durables des écosystèmes de montagnes s'inscrit dans des cadres politiques sectoriels plus vastes ou pertinents comme les stratégies nationales et les plans d'action sur la biodiversité, la gestion de l'eau, des forêts, de la conservation des sols, des bassins hydrographiques de même que les programmes et politiques de gestion des prairies et des pâturages. Quelques exemples récents de pays ayant développé un cadre politique, juridique et institutionnel incluent entre autres : le Kirghizstan, qui a adopté en 2009 une loi pour le transfert de la responsabilité de la gestion des pâturages aux utilisateurs locaux, les Philippines, qui ont lancé un programme de développement des hautes terres en 2007 se concentrant sur les services environnementaux fournis par les bassins hydrographiques, l'Equateur, qui a adopté une nouvelle constitution en 2008, laquelle met l'accent sur la conservation environnementale dans les écosystèmes fragiles dont les écosystèmes de montagne, l'Argentine, qui a établi un comité national dédié au développement durable des régions de montagne. Le Partenariat de la montagne et le projet de la FAO de développement agricole et rural durables dans les montagnes (SARD-M) contribuent à l'élaboration d'un cadre politique, institutionnel et économique dans les régions de montagne (voir la boîte 6 et SARD-M).

**Boîte 6. Le Partenariat de la montagne et le projet de développement agricole et rural durables dans les montagnes (SARD-M).**

Le Partenariat de la montagne est une alliance volontaire de partenaires qui se consacrent à l'amélioration de la vie des populations établies dans les montagnes tout en protégeant les environnements de montagne dans le monde. Le Partenariat est un mécanisme pour la mise en réseau, la communication et le partage des informations qui fonctionne comme un centre d'échanges pour ses membres, 50 pays, 16 organisations intergouvernementales et 96 groupes majeurs à ce jour. Il complète, soutient et renforce les initiatives de développement durable des montagnes. Il fonctionne également comme intermédiaire dans les cas d'initiatives conjointes, facilitant les contacts entre pays et institutions dans le but de mettre en place des activités communes et de créer des conditions favorables à la coopération et à la mobilisation des ressources au niveau national, régional et mondial. <http://www.mountainpartnership.org/>.



**Le projet SARD-M**, facilité par la FAO, évalue les forces et les faiblesses des politiques en faveur des montagnes, des institutions et des procédés en fonction de considérations sociales, économiques et environnementales. Des évaluations rapides ont été réalisées dans les Andes, les Carpates, l'Amérique Centrale, la région Hindu Kush-Himalaya, le bassin méditerranéen, le sud-est de l'Europe et l'Afrique de l'Est. Son rapport général publié en 2007 propose une analyse des principaux résultats et connaissances sur la façon d'intégrer le développement durable des montagnes à l'élaboration de politiques nationales et régionales. [www.fao.org/sard/initiative](http://www.fao.org/sard/initiative).

**But 2.2 :** Voir les buts 1.4 et 1.5 ci-dessus

**But 2.3. Etablir une collaboration régionale et transfrontière ainsi que des accords de coopération**

15. Quelques progrès sont globalement notés concernant ce but. 39% des pays qui ont communiqué des informations ont été impliqués dans des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes. De nombreux pays sont impliqués dans la coopération régionale. Par exemple, 15 pays européens participent aux activités de collaboration de la Convention alpine et de la Convention des Carpates (voir la boîte 7). Des réseaux d'aires protégées et de communautés locales ont été élaborés dans le cadre de la Convention alpine. De nombreux pays ont également conclu des accords de coopération bilatérale ou mis en place ce type de mécanisme de coopération avec leurs voisins ou entre pays qui partagent des écosystèmes de montagnes. Les exemples suivants en sont l'illustration : le développement du *Maloti/Drakensburg Transfrontier* entre le Lesotho et l'Afrique du Sud ; le Liberia, la Côte d'Ivoire et la Guinée ont mis en place un programme transfrontière tripartite pour la conservation des montagnes Nimba, le parc international de la paix *Waterton-Glacier* entre le Canada et les Etats-Unis, l'accord de coopération transfrontière du Kangchenjunga entre l'Inde, le Népal et le Bhoutan (voir la boîte 7).

**Boîte 7. Le cadre de coopération régionale ICIMOD pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique au Kangchenjunga**

Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) a développé un cadre de coopération régionale pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique dans le paysage du Kangchenjunga en Inde, au Bhoutan et au Népal. Le cadre est un outil qui : i) aide à lutter contre les causes profondes de pertes de biodiversité dans le paysage, ii) encourage le suivi rapide de la planification et de la mise en œuvre des programmes, et iii) augmente les complémentarités et la coordination entre et parmi les acteurs engagés dans la conservation de la biodiversité du paysage. Le cadre est mis en œuvre à travers quatre éléments : i) la coopération transfrontière, ii) la coopération technique et scientifique, iii) l'échange et le partage des informations, et iv) les lignes directrices régionales et les instruments juridiques non contraignants. Le cadre propose des standards minimums et des indicateurs pour chacun de ces quatre éléments. Ayant adopté une approche participative, le cadre a identifié six couloirs potentiels de conservation reliant neuf aires protégées. Les projets de conservation basés sur les communautés sont mis en œuvre dans les couloirs de conservation et visent à l'amélioration des moyens d'existence des communautés par l'adoption d'activités de développement liées à la conservation.

Sharma, E., N. Chettri, J. Gurung et B. Shakya (2007). *Landscape approach in biodiversity conservation: A regional cooperation framework for implementation of the Convention on Biological Diversity in Kangchenjunga Landscape*. ICIMOD, Katmandu <http://apps.icimod.org/elibrary/index.php/search/subject/2>

**La Convention alpine et la Convention des Carpates – deux cadres de coopération régionale**

Dans le cadre des deux Conventions, deux protocoles traitant de la biodiversité et plus particulièrement des écosystèmes de montagne, ont été adoptés, incluant des projets transfrontières. En mai 2008, les secrétariats respectifs des deux Conventions ont signé un Mémoire d'accord avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique mettant l'accent sur plusieurs aires de coopération. Les secrétariats des conventions alpine et des Carpates ont collaboré à la mise en place du Réseau des aires protégées des Carpates et ont apporté leur assistance aux projets transfrontières couvrant les aires protégées de l'Europe du sud-est, comme l'aire de Durmitor – Canyon de la Tara – Sutjeska. Sous l'égide du « *Dinaric Arc and*

*Balkans Environment Outlook* », une étude a été réalisée, préparant la voie à la mise en place d'un réseau potentiel d'aires protégées dans les Balkans et dans l'Arc dinarique. L'échange d'informations entre le Réseau alpin et les Réseaux des aires protégées des Carpates a joué un rôle important dans ce contexte. [www.alpconv.org](http://www.alpconv.org), [www.carpathianconvention.org](http://www.carpathianconvention.org)

16. Dans le cadre de la Convention Ramsar, les pays andins ont développé une stratégie régionale pour la conservation et l'utilisation durables des zones humides des hautes Andes. Cette stratégie sert de guide à la coopération régionale entre les pays des hautes Andes – l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela – pour une période de 10 ans, pour la conservation et l'utilisation durables des zones humides *paramos*, *jalca*, *puna* et d'autres écosystèmes des hautes Andes.<sup>5</sup>

*Elément 3 du programme : Soutenir les actions pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages*

**But 3.1. Entreprendre des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes, But 3.2. Approfondir les connaissances sur l'état et l'évolution de la diversité biologique des montagnes et améliorer les méthodes d'évaluation et de surveillance, en fonction des informations disponibles, et But 3.3. Améliorer l'infrastructure de gestion des données et de l'information pour une évaluation et une surveillance précises de la diversité biologique des montagnes et constituer des bases de données**

17. Ces trois buts ont été regroupés en raison de leur interrelation et afin d'éviter les répétitions. Les progrès réalisés sont assez bons dans l'ensemble. 62% des pays ayant transmis des informations ont pris des mesures pour identifier, suivre et évaluer la biodiversité des montagnes. Les efforts engagés s'inscrivent en général dans des cadres plus vastes d'évaluation et de surveillance de la biodiversité à l'échelle nationale. Quelques pays ont également rapporté des évaluations de sites précis. Certains pays ont intégré ces évaluations à leurs travaux de développement d'inventaires de la faune et de la flore ou bien dans leurs études de pays sur la biodiversité ou bien encore à une plus vaste échelle, au travail du Centre thématique européen sur la diversité biologique de l'Agence européenne de l'environnement. Certains pays ont mis en place des réseaux pour surveiller et évaluer les écosystèmes des montagnes qui utilisent les techniques de télédétection et les systèmes d'information géographiques. Ils s'intègrent pour la plupart aux activités de surveillance d'autres écosystèmes comme ceux de la forêt. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes de DIVERSITAS, en collaboration avec le Système mondial d'informations sur la biodiversité, développe un portail de bases de données géo-référencées sur la diversité biologique des montagnes (voir boîte 8 sur le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes, GMBA).

**Boîte 8. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes**, un réseau transversal de DIVERSITAS, explore activement et synthétise les résultats des recherches sur la biodiversité des montagnes et fait le lien entre science et politique. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes étudie et synthétise les connaissances sur la diversité biologique des montagnes et communique ses résultats aux institutions internationales de la faune et de la flore intéressées. A ce jour, le Réseau compte 400 chercheurs et responsables politiques dans le domaine de la diversité biologique des montagnes et 946 membres inscrits à travers 71 pays. Le Réseau travaille dans les trois dimensions. La dimension horizontale biogéographique se concentre sur l'échelle mondiale. La dimension verticale bioclimatique propose des coupes transversales d'altitude à l'échelle régionale et la dimension temporelle se penche sur le passé, le présent et le futur en revisitant les sites et en utilisant la modélisation. Le Réseau, en coopération avec le Système mondial d'informations sur la biodiversité (GBIF), soutient un effort mondial d'exploration de bases de données géo-référencées des organismes des montagnes, compte tenu du fait que Les coordonnées géographiques précises et les spécifications d'altitude (géo-références) des espèces observées ou exploitées représentent le lien vital entre les données biologiques et les autres informations géophysiques. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes (GMBA) et le Système mondial d'informations sur la biodiversité (GBIF) construisent un portail Internet thématique

<sup>5</sup> [www.ramsar.org/cop9/cop9\\_doc26\\_e.htm](http://www.ramsar.org/cop9/cop9_doc26_e.htm)

pour diffuser les données du Système mondial d'informations sur la biodiversité dans un contexte spécifique aux montagnes.

<http://gmba.unibas.ch/index/index.htm>

18. Les projets individuels comme le projet DIAMONT (*Data Infrastructure for the Alps: Mountain oriented Network Technology*), l'étude Delphi de surveillance de l'agrobiodiversité dans les Alpes, les initiatives dans le cadre du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) et du Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine (CONDESAN), le Partenariat de la montagne, l'Initiative de recherche de la montagne (MRI), le Réseau global de recherche sur les plantes invasives des montagnes (MIREN), le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), *l'Alliance for Zero Extinction*, et l'UICN développent également des informations et des bases données sur la diversité biologique des montagnes et en surveillent l'évolution.

#### **But 3.4. Améliorer la recherche et la coopération technique et scientifique, ainsi que les autres formes de renforcement des capacités en relation avec la diversité biologique des montagnes**

19. Les progrès réalisés pour ce but sont assez bons. 61% des pays qui ont transmis des informations ont indiqué avoir pris des mesures ou développé des programmes pour améliorer la recherche et la coopération technique et scientifique et pour le renforcement des capacités. Quelques Parties ont mentionné une collaboration Nord-Sud. Certains pays européens ont signalé de telles activités de collaboration dans le cadre des conventions alpine et des Carpates. Le Népal et les Pays-Bas ont mentionné des activités entreprises dans ce domaine par le Centre international pour la mise en valeur intégrée des montagnes. Le Forum de la montagne et le Centre international pour la mise en valeur intégrée des montagnes ont signalé des coopérations Sud-Sud et des échanges de montagne à montagne dans le cadre de l'initiative Himal-Andes. Quelques pays ont mis en place des institutions spécialisées de recherche pour les environnements de montagne qui intègrent la diversité biologique (comme le *G.B. Pant Institute of Himalayan Environment and Development*, Inde). L'Initiative pour la recherche sur la montagne favorise la recherche interdisciplinaire en facilitant la surveillance de long terme des changements environnementaux dans les régions de montagne, en intégrant des études basées sur des modèles, en révisant les études et en proposant des conseils sur l'utilisation durable des terres et sur la gestion des ressources naturelles.<sup>6</sup> Les réserves biosphères de l'UNESCO, et plus particulièrement le projet Changement global et régions de montagne (GLOCHAMORE) et les activités qui s'ensuivent, ont reçu une attention particulière.

#### **But 3.5. Renforcer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en matière de diversité biologique des montagnes**

20. Les progrès réalisés pour ce but sont assez bons. Certains pays qui ont transmis des informations proposent des cours d'enseignement supérieur qui traitent de la biodiversité des montagnes (M.Sc. de gestion du développement durable des montagnes et M.Sc. des hautes terres durables, *UHI Millennium Institute and University of Cumbria*, Royaume-Uni). Une majorité de pays a indiqué que les activités de sensibilisation sur la diversité biologique des montagnes ont fait partie de la célébration de différentes journées internationales comme la Journée mondiale de l'environnement, la Journée internationale de la diversité biologique, la Journée des zones humides et la Journée internationale de la montagne. L'Assemblée générale des Nations Unies a fixé la Journée internationale de la montagne au 11 décembre et a mandaté l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour en organiser la célébration. Depuis 2003, la Journée internationale de la montagne est célébrée chaque année selon un thème spécifique. La FAO a produit une série de matériels de communication et d'outils pour la promotion de la célébration de la Journée internationale de la montagne au niveau national. Le thème de l'année 2006, la biodiversité des montagnes, a permis de sensibiliser sur la nécessité de gérer durablement la biodiversité des montagnes.

<sup>6</sup> [www.mri.senatweb.ch](http://www.mri.senatweb.ch)

**But 3.6. Promouvoir l'élaboration, la mise à l'épreuve et le transfert de technologies adaptées aux écosystèmes de montagne, y compris de technologies autochtones, conformément aux dispositions de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique**

21. Quelques progrès ont été globalement rapportés à propos de ce but. 63% des pays qui ont transmis des informations n'ont pris aucune mesure pour concevoir, promouvoir, valider et transférer les technologies adaptées aux écosystèmes de montagne. Quelques pays européens, y compris l'Union européenne, ont mentionné L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE), qui propose un soutien financier et technique aux programmes de conservation et d'utilisation durables des écosystèmes de montagne. L'Allemagne a mentionné des réseaux mis en place en vue de la mise en œuvre de la Convention alpine, qui mettent l'accent sur l'établissement de connectivité écologique dans les Alpes. Ces réseaux font notamment la promotion de l'échange d'informations et du transfert de technologie. Le Bangladesh a mentionné la *Sloping Agricultural Land Technology* qui vise à ensemercer les terrasses avec des cultures annuelles et pérennes qui viennent s'intercaler entre des rangées d'espèces d'arbres socialement valorisées et qui fixent l'azote. Les programmes de reconnaissance et de parrainage du Pérou (RAM PERU) ont contribué au développement de 18 prototypes technologiques incluant des poêles écologiques améliorés, des chauffes eaux solaires et des pots de fleurs biodégradables.<sup>7</sup>

### **III ÉVALUATION GLOBALE DES PROGRÈS, OBSTACLES ET DÉFIS À LA MISE EN OEUVRE ET VOIES ET MOYENS DE SURMONTER LES DÉFIS**

#### **A. *Evaluation globale des progrès***

22. De manière générale, la mise en œuvre du programme sur la diversité biologique des montagnes au niveau mondial est une réussite de quatre manières différentes :

a) Le programme de travail a rassemblé et stimulé la communauté internationale de la montagne. Quand les organisations internationales comme le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le Consortium pour le développement durable dans l'écorégion andine, la FAO, le Partenariat pour la montagne, les conventions régionales comme les Conventions alpine et des Carpates, sont activement associées, la mise en œuvre du programme de travail au niveau national progresse bien. D'assez bons voire de bons progrès ont été notés concernant un nombre significatif de buts,

b) Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes contribue fortement à la mise à jour de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des montagnes. Et les réseaux comme l'Initiative de recherche pour l'observation globale de l'environnement alpin, le Réseau global de recherche sur les plantes invasives des montagnes, le Centre Mondial de Surveillance de la Conservation de la Nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC), l'*Alliance for Zero Extinction*, et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) rassemblent des informations pour la surveillance de long terme des menaces qui pèsent sur la diversité biologique de la montagne,

c) En 2009, 14,4% du biome de systèmes montagneux mixtes étaient protégés, dépassant ainsi l'objectif de 10% de couverture inscrit au plan stratégique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et contribuant à l'accomplissement de l'objectif de 2010. Et le nombre d'aires protégées de montagne continue de croître régulièrement. D'autres progrès ont été observés qui participent à la réalisation d'autres objectifs adoptés à la décision VIII/15,

d) La célébration de la Journée internationale de la montagne ainsi que les nombreuses initiatives locales et régionales contribuent à sensibiliser sur la nécessité de la conservation et de l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes tout en présentant les connections entre hautes et basses terres.

---

<sup>7</sup> [www.ramp-peru.org.pe](http://www.ramp-peru.org.pe)



## B. Obstacles

23. Dans les troisièmes rapports nationaux et dans les soumissions volontaires, les Parties ont identifié les obstacles majeurs ainsi que les défis à la mise en œuvre du programme de travail, qui peuvent être regroupés comme suit : développement politique/institutionnel et leur mise en œuvre efficace insuffisants par manque de capacités et de ressources financières, contributions scientifiques limitées, mise en réseaux et partenariats/collaborations entre parties prenantes insuffisants, sensibilisation et participations limitées des parties prenantes et des communautés locales de la montagne, et manque de compréhension des impacts globaux, dont les changements climatiques, sur la diversité biologique des montagnes.

## C. Voies et moyens de surmonter les obstacles

24. Le programme de travail vise à conserver la diversité biologique des montagnes et à maintenir les biens et les services des écosystèmes des montagnes, à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les buts du programme de travail s'appuient sur l'idée que pour atteindre la durabilité dans les zones de montagne, il faut réduire la pauvreté, l'inégalité et la marginalisation, prévenir la détérioration des ressources naturelles et des environnements, et améliorer les capacités des institutions et des organisations à promouvoir la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes. De plus, la mise en œuvre efficace du programme de travail appelle à un engagement et une action concertés de toutes les parties prenantes et secteurs de la société.

*Développement politique/institutionnel et leur mise en œuvre efficace insuffisants par manque de capacités et de ressources financières*

25. Le chapitre 13 de l'Agenda 21 sur le développement durable des montagnes, le paragraphe 42 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'Année internationale de la montagne, le chapitre 24 de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire sur les systèmes montagneux, et les résolutions 60/198 et 62/196 ont créé l'élan nécessaire au développement de politiques nationales, régionales et mondiales favorables au développement durable des montagnes. Cependant, dans certains domaines comme l'utilisation durable, la rémunération des services des écosystèmes des hautes terres, les politiques sont insuffisantes, et, plus important, il est nécessaire de mettre en œuvre efficacement les politiques existantes grâce à une meilleure coordination et à une meilleure collaboration intersectorielles. Comme le paragraphe 15 de la résolution 62/196 de l'Assemblée générale l'a énoncé, il faut établir des comités nationaux et des accords et mécanismes institutionnels multipartites et les associer à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (NBSAP). Les NBSAP révisés selon le nouveau plan stratégique de la Convention pourraient notamment intégrer des actions spécifiques, des calendriers, et des moyens pour assurer le renforcement des capacités pour la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes. Considérant la collaboration régionale comme un élément clé de la réussite de la mise en œuvre, comme illustré par le cadre régional de coopération du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique dans le paysage du Kangchenjunga, l'élaboration de stratégies de collaboration régionales devrait être examinée dès que possible. De plus, il est nécessaire de renforcer les capacités des institutions et de toutes les parties prenantes, pour la mise en œuvre du programme de travail, à partir des plans d'action nationaux et régionaux.

*Contributions scientifiques limitées*

26. Les pertes de biodiversité conduisent au déclin des biens et des services des écosystèmes. Cependant, la reconnaissance de ces processus n'est pas toujours bien comprise ou documentée, notamment la manière dont les hautes et les basses terres interagissent. Cette complexité souligne la nécessité de diffuser non seulement des connaissances et des pratiques de l'écosystème et des approches basées sur le paysage (comme les paysages *satoyamas*) pour la gestion, mais également de les rendre disponibles à toutes les parties prenantes. Cela implique le développement méthodique et le partage des informations scientifiques grâce à la mise en réseau. Les réseaux existants des organisations

internationales, régionales et nationales devraient jouer un rôle important de manière cohérente et systématique.

*Sensibilisation et participation limitées des parties prenantes et communautés des montagnes*

27. Sans éducation ni sensibilisation, il ne peut pas y avoir de participation du public. Sans la participation du public et l'implication des parties prenantes, il ne saurait y avoir de mise en œuvre effective d'aucun programme. Il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de communication nationaux, régionaux et mondiaux soulignant les avantages économiques, écologiques et sociaux de la conservation et de l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes pour le bien-être des êtres humains et l'approvisionnement des services des écosystèmes. Cette sensibilisation faciliterait également le développement de moyens innovants de financer la mise en œuvre du programme de diversité biologique des montagnes et de développement durable des montagnes. De plus, la présentation des liens entre hautes et basses terres est essentielle au bien-être des populations des zones de basses terres.

28. L'implication plus importante des autorités locales est nécessaire, de même que celle de toutes les parties prenantes concernées comme la société civile, les communautés autochtones et locales et le secteur privé, pour le développement et la mise en œuvre des programmes, des accords de planification et d'occupation des sols, et des activités en relation avec la conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique des montagnes.

*Mise en réseau, partenariat/collaboration et échange d'informations insuffisants*

29. En dépit de la présence de nombreuses organisations bien intentionnées oeuvrant dans le domaine de la biodiversité des montagnes, il y a en général peu d'interactions, de coordination ou de coopération horizontale entre celles-ci. Cela conduit à des approches non intégrées, à la répétition des connaissances et des données, à l'utilisation inefficace des ressources et au manque d'échanges. Les questions de biodiversité des montagnes sont souvent traitées au coup par coup sur la base des projets et non pas sur la base d'une intégration à d'autres secteurs pour en accroître la portée.

30. Il est également nécessaire d'élaborer et d'établir des programmes de coopération montagne à montagne, Sud-Sud ou Nord-Sud pour échanger les meilleures pratiques et partager des informations et des technologies adaptées.

*Mesures insuffisantes d'atténuation des changements globaux, dont les changements climatiques sur la diversité biologique des montagnes*

31. La fonte des glaciers, le déplacement des habitats naturels, le recul et parfois la disparition des espèces nous rappellent brutalement que les écosystèmes des montagnes sont vulnérables aux augmentations de températures, aux variations de précipitations et à la fréquence d'événements extrêmes. Les activités qui relient les stratégies de gestion des hautes et des basses terres peuvent offrir des options d'adaptation. Ces options incluent notamment la gestion des bassins hydrographiques des montagnes, la mise en place de couloirs migratoires de connectivité à la fois horizontaux et verticaux, des aires protégées transfrontières, la réhabilitation des écosystèmes dégradés, la lutte contre la déforestation et la réduction de la pression humaine sur la diversité biologique.

-----